



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Absence de certains indicateurs au tableau de bord 2019 de Parcoursup

Question écrite n° 22028

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'absence de certains indicateurs au tableau de bord 2019 de Parcoursup. En effet, les indicateurs présentant les « candidats ayant reçu au moins une proposition et ne l'ayant pas définitivement acceptée » ainsi que les « candidats ayant quitté la plateforme alors qu'ils avaient eu au moins une proposition », renseignés en 2018, ne sont pas notifiés pour 2019. Ils constituent pourtant un indice de satisfaction essentiel dans l'évaluation du dispositif. Enfin, il manque également les données concernant les candidats « en reprise d'études » pour 2019, prises en compte sans distinction dans les chiffres 2018. Bien qu'accompagnés par le ministère du travail, leur nombre croissant (109 224 candidats au 18 avril 2019 selon le ministère de l'enseignement supérieur) nécessite que des statistiques précises les concernant soient publiées. Aussi, elle souhaiterait connaître pour l'édition 2019 de Parcoursup : premièrement, le nombre de candidats ayant reçu au moins une proposition et ne l'ayant pas définitivement acceptée ; deuxièmement, le nombre de candidats ayant quitté la plateforme alors qu'ils avaient eu au moins une proposition ; troisièmement, l'ensemble des statistiques concernant la situation des candidats en reprise d'études sur la plateforme de Parcoursup. Comme elle l'avait demandé en 2018, elle souhaiterait également avoir ces données par département.

Texte de la réponse

Dans l'esprit de transparence promu par la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a mis en place pour la session 2018 des indicateurs de suivi de la phase d'admission. Ces indicateurs qu'ils soient liés aux caractéristiques d'une formation ou au déroulement de la phase d'admission pour chaque formation ou encore qu'ils concernent l'ensemble de la phase principale ont été conçus avec la volonté d'informer les candidats mais aussi de donner à tout acteur ou observateur de la vie publique les éléments saillants de la procédure de préinscription dans le 1er cycle de l'enseignement supérieur. Cette initiative sans précédent a constitué un progrès salué notamment par le Comité éthique et scientifique de la plateforme Parcoursup dans son rapport au Parlement de janvier 2019. Elle a aussi suscité des interrogations voire des critiques qui ont conduit le ministère, dans le cadre de son retour d'expérience, à réviser les données publiées de manière à lever les ambiguïtés et à garantir la pérennité des informations sur toute la durée de la procédure. Ainsi, les indicateurs publiés quotidiennement pour l'information directe des candidats ont été enrichis pour la procédure 2019 de manière à les aider à mieux comprendre l'avancement de la phase d'admission et à faire leurs choix. Les mêmes indicateurs ont été utilisés pour le suivi de la procédure 2020. S'agissant des données globales de suivi de la procédure, les indicateurs ont été davantage ciblés sur les lycéens et étudiants en réorientation qui souhaitent s'inscrire dans des formations initiales du 1er cycle de l'enseignement supérieur : ils montrent le nombre de candidats ayant reçu une ou plusieurs propositions, et ceux qui ont d'autres projets et qui quittent progressivement la plateforme avant de recevoir une proposition. Cette indication est à mettre en relation avec le fait que chaque année, un nombre important de bacheliers indiquent lors de la formulation des vœux, avoir dans le même temps des projets en dehors de la plateforme. A partir du mois de juillet et jusqu'à la fin de la

phase principale, le nombre de saisines des commissions d'accès à l'enseignement supérieur, qui accompagnent les candidats sans proposition d'admission, a été publié. Ces données sont suivies quotidiennement pendant toute la phase principale, sans rupture, pour répondre à la critique exprimée en 2018. Elles seront complétées après la fin de la procédure par des données plus globales intéressant l'ensemble des publics, y compris les publics en reprise d'études. L'arrivée de ce nouveau public atteste de la visibilité de la plateforme qui exprime, en partie, une demande de formation d'enseignement supérieur. Les pouvoirs publics ont tout à gagner à entendre cette demande et à organiser avec les partenaires académiques qui sont traditionnellement en charge de ce public, les régions et plus largement les acteurs de l'insertion et de la formation continue un accompagnement. La plateforme Parcoursup, conçue pour les formations initiales post baccalauréat, n'est pas forcément le bon outil pour appréhender les attentes d'un public très hétérogène. Pour autant, depuis 2019, l'offre de formation destinée aux publics en reprise d'études s'est étoffée : pour mieux orienter les candidats en reprise d'études vers des solutions appropriées, le ministère de l'enseignement supérieur a proposé en 2020 avec ses partenaires, en particulier le ministère du Travail, les Régions, les universités, France compétences (autorité de régulation de la formation professionnelle), une offre spécifique d'information et d'orientation vers des formations ou services destinés aux personnes déjà titulaires du baccalauréat : le module Parcours+. En fonction des besoins exprimés par ces candidats lors de leur inscription sur Parcoursup, des solutions pouvant répondre à leurs attentes sont identifiées, comme par exemple l'offre de formation professionnelle continue ou du conseil en évolution professionnelle. Ces candidats ont ainsi consulté des sites sur lesquels ils trouvent des informations pratiques et des contacts utiles à leurs démarches. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, poursuivre leur inscription sur Parcoursup et formuler des vœux. En 2020, 50 000 candidats en reprise d'études se sont intéressés à l'offre Parcours+. Le service Parcours+ sera enrichi progressivement selon les échanges avec les partenaires du ministère et des rectorats intervenant dans le champ de la formation continue.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22028

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7033

Réponse publiée au JO le : [8 septembre 2020](#), page 6071